

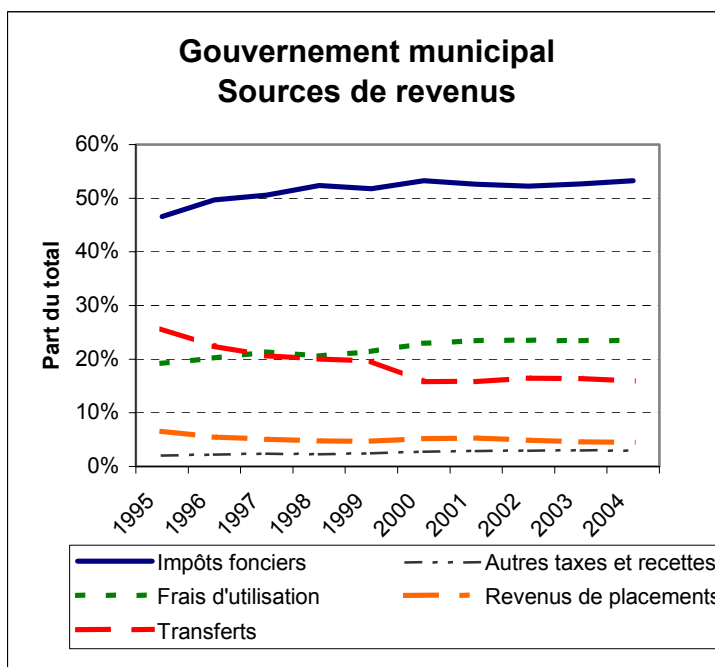


Que prévoit le Nouveau pacte en matière de nouvelles sources de revenus?

Le Syndicat canadien de la fonction publique représente plus de 150 000 employés des gouvernements municipaux de tout le Canada. Ses membres fournissent des services publics de qualité qui forment la base de collectivités fortes et dynamiques. Et, pour fournir ces services publics de qualité, les gouvernements locaux ont besoin de revenus prévisibles et croissants.

Les municipalités canadiennes dépendent de plus en plus des impôts fonciers et des frais d'utilisation pour leurs revenus. Plus de 76 % des recettes municipales provenaient des impôts fonciers et des frais d'utilisation en 2004, une hausse de dix points de pourcentage par rapport à 1995 (66 %)¹.

Au cours de la même période, la contribution des transferts fédéraux et provinciaux aux recettes municipales a chuté de dix points de



pourcentage, passant de 26 % à 16 % en 2004. Ces tendances ont été particulièrement prononcées en Ontario, mais ont aussi été significatives dans d'autres provinces.

¹ Statistique Canada, Système des comptes économiques, Recettes et dépenses des administrations publiques générales locales, CANSIM tableau 385-0004.

Sources de revenus actuelles

Ailleurs dans le monde, les municipalités ont accès à un éventail plus large de revenus et de sources d'impôt qu'au Canada. En particulier, les municipalités de la plupart des pays européens et de beaucoup d'États américains retirent des revenus considérables de l'impôt sur le revenu et des taxes de vente.

- Les impôts fonciers et les frais d'utilisation ne sont pas liés à la capacité des résidents de payer et sont donc très régressifs. Le fardeau de l'impôt foncier comme part du revenu est en moyenne trois fois plus élevé pour les ménages à faible revenu qu'il ne l'est pour les ménages à revenu plus élevé².

Les recettes des impôts fonciers et des frais d'utilisation sont inélastiques : elles n'augmentent pas automatiquement, comme avec les impôts sur le revenu ou les taxes de vente. Les systèmes de cotisation d'impôt foncier ont aussi été peu efficaces dans certaines provinces. En outre, une forte dépendance envers les impôts fonciers a l'effet indésirable de favoriser l'étalement urbain comme moyen pour les municipalités d'accroître leurs

revenus, ce qui augmente les coûts en bout de ligne.

Responsabilités accrues

En même temps, les municipalités ont dû assumer des responsabilités accrues pour les raisons qui suivent³ :

- Délestage direct des responsabilités des provinces, comme les services sociaux et le logement en Ontario.
- Réduction des transferts aux municipalités pour des programmes spécifiques.
- Compressions fédérales et provinciales imposées à différents programmes, comme l'établissement des immigrants, les loisirs ou le logement, obligeant les municipalités à combler les manques par leurs propres programmes.
- Normes et attentes plus élevées imposées aux municipalités sans financement suffisant, particulièrement dans les domaines de l'environnement, de la santé et de la sécurité.
- Demande accrue de services publics de qualité de la part des résidents et des commerces qui veulent une meilleure qualité de vie.

² Boris Palameta et Ian Macreadie, 2005. « L'impôt foncier et le revenu ». *L'emploi et le revenu en perspectives* (Statistique Canada, catalogue n° 75-001-XIE), mars 2005. Numéro en ligne.

³ Enid Slack (2006). « Fiscal Imbalance: The Case for Cities » (Déséquilibre fiscal : arguments en faveur des villes), Université de Toronto, 13 mars 2006.

- Accélération des coûts associés à l'étalement urbain et à la congestion.

Le véritable « déséquilibre fiscal »

Le Syndicat canadien de la fonction publique a fait campagne en faveur de la hausse du financement fédéral aux provinces, aux municipalités et à d'autres organisations pour leur permettre d'offrir des programmes et des services publics nationaux solides. C'est la meilleure façon de fournir à tous les Canadiens des services de bonne qualité et comparables – mais adaptés aux localités – peu importe le lieu de résidence.

Avec la Fédération canadienne des municipalités, le SCFP a demandé au gouvernement fédéral :

- d'augmenter le financement destiné à l'infrastructure publique municipale ;
- de restaurer le financement du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, selon un ensemble de principes communs ;
- d'appuyer un programme national de services de garde à l'enfance.

L'augmentation des transferts fédéraux accordés par le gouvernement précédent dans son *Nouveau pacte pour les villes et les collectivités* est une mesure positive, mais ces transferts doivent devenir permanents. Même lorsqu'ils seront

entièrement en vigueur, les transferts n'équivaldront qu'à 3 % du total des recettes municipales. Le montant annuel de 2 milliards de dollars suffira à peine à combler le déficit croissant en matière d'infrastructure et encore bien moins à l'éliminer d'ici une génération. En outre, ces transferts – basés sur une part de la taxe sur l'essence – n'augmenteront pas aussi vite que les impôts sur le revenu ou les taxes de vente.

Malheureusement, l'actuel gouvernement fédéral semble bien décidé à retirer l'appui financier fédéral aux provinces et aux municipalités pour le logement des sans abri, les garderies et d'autres programmes sociaux.

Et ce n'est pas par manque d'argent : avant le dernier budget, le gouvernement fédéral devait disposer de 75 milliards de dollars de surplus au cours des cinq prochaines années. La situation financière de la plupart des gouvernements provinciaux est aussi relativement bonne : à l'exception de l'Ontario et de l'Île-du-Prince-Édouard, tous ont connu des excédents l'année dernière et même ceux-ci disparaissent rapidement. La plupart des provinces réduisent aussi les impôts dans leurs budgets cette année. Ce sont les gouvernements municipaux qui semblent souffrir le plus du « déséquilibre fiscal ».

Bien que le présent gouvernement fédéral ait annoncé son intention de mettre fin au financement de nombreux programmes d'importance pour les gouvernements locaux, il est au moins encourageant de voir qu'il inclura les municipalités dans ses discussions sur le dossier *Rétablir l'équilibre fiscal au Canada*.

Dans ce contexte, il est important que les gouvernements municipaux aient accès à des sources de revenus accrues qui soient adéquates et efficaces, qui augmentent à un rythme stable et qui soient flexibles.

Nouvelles sources de revenus pour les municipalités

Les nouvelles sources de revenus devraient correspondre aux domaines où les responsabilités en matière de programmes augmentent. Les impôts fonciers peuvent être une source de revenus suffisante pour les services associés à la propriété, comme la protection contre les incendies et les services policiers. À mesure que leur responsabilité s'accroît en matière de services sociaux et autres, les municipalités devraient recevoir plus d'argent provenant de sources plus progressives que les impôts fonciers ou les frais d'utilisation, comme l'impôt sur le revenu ou les taxes de vente.

De plus en plus, le capital humain remplace le capital foncier comme moteur de la croissance économique. Les gouvernements municipaux doivent fournir davantage de services pour améliorer la qualité de vie dans nos collectivités et attirer une main-d'œuvre compétente. Les sources de revenus doivent en tenir compte.

Les dépenses des programmes et les paiements de transfert des niveaux national et provincial sont particulièrement appropriés à mesure que la mobilité des personnes s'accroît et que la portée des avantages des programmes, comme les effets sur l'environnement, devient régionale, nationale ou mondiale.

Les nouvelles sources de revenus devront aussi être faciles à percevoir et à administrer, et ne pas servir à favoriser les comportements inefficients, comme l'évasion fiscale. L'établissement de taux locaux d'impôts sur le revenu non seulement compliquerait le recouvrement et l'administration, mais il mènerait aussi à des niveaux importants de concurrence et d'évasion fiscales locales, ce qui serait inefficace d'un point de vue économique. La concurrence et l'évasion fiscales pourraient également aggraver les inégalités en créant des paradis fiscaux pour les riches et des ghettos d'exclusion sociale au niveau local.

Les municipalités doivent avoir accès à des sources de revenus qui augmentent à un rythme stable. Les transferts et les octrois *pourraient* fournir une source de revenus stable, mais ils sont accordés annuellement, à la discrétion des gouvernements fédéral et provinciaux et ont trop souvent été réduits, laissant les municipalités à court de ressources. Il faut des transferts pluriannuels stables ou permanents pour les municipalités.

Les impôts sur le revenu ont l'avantage de grandir avec l'économie, mais ils sont aussi soumis à des perturbations cycliques. Les variations des revenus fiscaux pourraient être encore plus marquées si l'assiette fiscale était déterminée localement pendant des périodes économiques régionales ou locales difficiles.

L'augmentation de l'impôt sur le revenu local pendant ces périodes de besoins accrus et de diminution de la capacité de payer ne serait pas une mesure politique populaire, ni sage. Les gouvernements locaux devraient être particulièrement inquiets, compte tenu des règles fiscales « sans déficit » dans le cadre desquelles ils sont tenus de fonctionner. Il existe un bon

précédent pour le partage de l'impôt sur le revenu, sans établissement de taux local, dans les ententes de partage fiscal du gouvernement fédéral avec les gouvernements des

Premières Nations. La stabilité serait encore plus grande si des transferts de points d'impôts étaient fournis selon une moyenne pluriannuelle.

Besoin de souplesse

Les gouvernements municipaux devraient aussi avoir plus de souplesse quant aux types de nouvelles ententes fiscales élaborées avec les gouvernements fédéral et provinciaux. Différentes villes ont des capacités et des besoins différents. Par exemple, de grandes villes comme Montréal, Toronto et Vancouver ont des besoins particuliers en matière d'établissement des immigrants et ont la capacité de fournir des programmes dans ce domaine. Les municipalités qui ont ces besoins et ces capacités devraient pouvoir recevoir du financement et assumer la responsabilité de tels programmes, tandis que d'autres municipalités devraient pouvoir profiter des programmes fédéraux ou provinciaux qui existent déjà dans ces domaines.